

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2858

14 novembre 2013

SOMMAIRE

BCC and (de)co S.à r.l	Livelihoods Fund SICAV SIF
Besins Healthcare Holding Luxembourg	LLtd 3 S.à r.l
S.à r.l	LOPES Frères S.à r.l
BGE Investment S.à r.l	Losad Participation S.A
BGE Management S.à r.l137149	Losad Participation S.A137177
BLG Luxembourg Holdings II S.à r.l 137160	Ludovica S.A., SPF
Bonas Société Immobilière S.A137149	Luling International Limited137176
Borletti Group High S.C.A	Luling International Limited137176
Boutique Féline Sàrl137148	Luxabeille, SCI
Brevan Howard Investment Fund II 137159	Luxoil PJS GmbH137147
BTG Pactual Holding S.à r.l137148	Luxpresta S.A
Butros Financial Development S.A 137158	Luxuriant S.à.r.l
BWB Group S.à r.l	Luxuriant S.à.r.l
Café-Restaurant WALDHAFF S.à r.l 137158	LV Holding S.A
Camlux S.à r.l	MA.Ri Int. S.à r.l
Cargill International AM S.à r.l137155	Maritime Holdings Lu S.à r.l137138
C.B.R.A. Sàrl	Mc Clou S.A
Ceva Freight Luxembourg S.à r.l 137184	M. Mutsch et Fils S.A
Chestnut Investments S.A	PEF CEI Holdco S.à r.l
Climate Change Capital Carbon Fund S.à	Safron S.A
r.l	Santé S.A
Climate Finance S.A	SciPharm S.à r.l
C.L.L. S.à r.l	S.C.L. Building s.àr.l
Création de Valeur S.A137183	S. Daems & Cie
Heritage Properties S.A	Signalhorn S.à r.l
Laucale S.A	Skyrise137183
LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l 137178	Spanish Residential (REIT) Holdco S.à r.l.
LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l137178	137182
LF Hotels Acquisition S.à r.l137148	Sphinx Private Equity Management Inter-
LF Hotels Mezzanine II S.à r.l	national S.à r.l
LF Hotels Mezzanine S.à r.l	Stanyan Holdings S.à.r.l
LGT Fund Management (Lux) S.A 137147	Stanyan Investors S.à.r.l
Linda S A 137170	S Vallague & Cig 127191



Maritime Holdings Lu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 180.551.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. TCS II Investment Holding Company (Offshore) LLC, a limited liability, company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006085, and having its registered office in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Minneapolis (United States of America) on September 20 th , 2013; and

2. TCS II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC, a limited liability company, formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006052, and having its registered office in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.

here represented by Mrs Corinne PETIT, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal in Minneapolis (United States of America) on September 20 $^{\rm th}$, 2013.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Maritime Holdings Lu S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in marine vessels or related assets, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, as well as marine vessels and assets relating directly or indirectly to the marine transportation sector and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.



Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.



The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- **Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on 31 st December of the same year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.



The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on December 31 st, 2013.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up in cash the following shares:

Subscribers	Number	Subscription
	of shares	price (USD)
TCS II Investment Holding Company (Offshore) LLC	19,500	19,500
TCS II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC	500	500
Total	20,000	20,000

Evidence of the payment of the total subscription price of an amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) has been shown to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) corresponds to the amount of fourteen thousand eight hundred and three euro and sixteen cents (EUR 14,803.16).

Resolutions of the sole shareholder

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers as set forth in the articles:
- Mrs Julie K. Braun, manager, born on January 1 $^{\rm st}$, 1958 in Minneapolis, MN (United States of America), with professional address at 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 $^{\rm th}$ Street, Minneapolis, MN 55402; and
- Mr Pedro Fernandes das Neves, born on October 15 th , 1974 in Sao Domingos de Benfica Lisboa (Portugal), with professional address at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
- 2. The registered office of the Company is fixed at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-trois septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. TCS II Investment Holding Company (Offshore) LLC, une limited liability company, régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006085, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Minneapolis (Etats-Unis d'Amérique) en date du 20 septembre 2013; et

2 TCS II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC, une limited liability company, régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006052, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.

ici représentée par Madame Corinne PETIT, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Minneapolis (Etats-Unis d'Amérique) en date du 20 septembre 2013

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . **Dénomination.** Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Maritime Holdings Lu S.à r.l" (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.



Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000.-USD) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1.- USD) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou moyen similaire. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procèsverbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Dans tous les cas, la Société sera



valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction:
- (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

- Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.



Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre	Prix de
	de parts	souscription
	sociales	(USD)
TCS II Investment Holding Company (Offshore) LLC	19.500	19.500
TCS II Opportunities Investment Holding Company (Offshore) LLC	500	500
Total	20.000	20.000

Preuve du paiement du prix total de souscription d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000.- USD) par apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

La somme de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000.- USD) correspond à la somme de quatorze mille huit cent trois euros et seize cents (14.803,16 EUR).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature comme prévu dans les statuts:
- Madame Julie K. Braun, manager, née le 1 ^{er} janvier 1958 à Minneapolis, MN (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 4600 Wells Fargo Center, 90 So 7 th Street, Minneapolis, MN 55402;

et

- Monsieur Pedro Fernandes das Neves, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa (Portugal), avec adresse professionnelle au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est fixé au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2013. LAC/2013/43957. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139920/458.

(130170046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Climate Change Capital Carbon Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013141834/9.

(130173672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Mc Clou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 84.534.

Auszug aus der ausserordentliche Versammlung vom 26. September 2013

Es geht aus einer außerordentliche Generalversammlung vom 26. September 2013, betreffend die Gesellschaft Mc Clou S.A., mit Sitz zu L-2360 Luxemburg, 19, allée des Poiriers, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B84.534:

Die Versammlung beschließt die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Komissars zu eneuern. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Komissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2018 befindet.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 43935. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Dáfánan a da amhliasáinn 201214221

Référence de publication: 2013142250/19.

(130172899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

LV Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 175.916.

Extrait de la résolution unique du conseil d'administration en date du 30 septembre 2013

Le conseil d'administration de LV Holding S.A. a décidé de transférer le siège social de la Société du 41 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1 er octobre 2013.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013142244/13.

(130173041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.



Luxpresta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.101.

En ma qualité de commissaire aux comptes de la société de droit luxembourgeois LUXPRESTA S.A., immatriculé au RCS de Luxembourg sous le numéro B173101 et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue, je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribué à compter de ce jour.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

FINANCIAL GROUP CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2013142243/13.

(130173784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Luxoil PJS GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 61, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 90.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142241/10.

(130173650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Luxabeille, SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg E 4.968.

Acte de constitution publié au Mémorial C n° 324, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 9.2.2013

EXTRAIT

Suivant les conventions de cession du 19 février 2013:

- Madame Amina BEN SEDDIK, associée de la Société, a cédé 1 (une) part de la Société à la société civile immobilière LUXBEE SCI, avec siège social à L-2132 Luxembourg. 18 avenue Marie-Thérèse, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro E 4969;
- Monsieur Hassan BOUHEMOU, associé de la Société, a cédé 69 (soixante neuf) parts de la Société à la société civile immobilière LUXBEE SCI, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 18 avenue Marie-Thérèse, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro E 4969.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2013.

Référence de publication: 2013142239/18.

(130173030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

LGT Fund Management (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 159.463.

Berichtigende Einreichung zur Abänderungseintragung vom 9. Oktober 2013, die mit der Referenz L130172108 eingereicht wurde.

Entgegen den Angaben in der Abänderungseintragung vom 9. Oktober 2013 hat die Gesellschaft keine Zirkularbeschlüsse am 19. Juli 2013 zur Änderung der Besetzung des Verwaltungsrats gefasst.

Somit setzt sich der Verwaltungsrat der Gesellschaft weiterhin wie folgt zusammen;

- Roger Gauch
- Brigitte Arnold
- André Schmit

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxemburg, den 10. Oktober 2013. LGT Fund Management (Lux) S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2013142224/18.

(130173857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

LF Hotels Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.187.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.946.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Robert Kimmels
- Bakary Sylla

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 octobre 20113.

Référence de publication: 2013142222/18.

(130173201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

BTG Pactual Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 179.455.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 23 juillet 2013

En date du 23 juillet 2013, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de désigner les gérants de classe B M. Richard Brekelmans et MIIe. Dorota Szczepanska en tant que gérants de classe A, et ce avec effet immédiat;
- de désigner le gérant de classe A M. Babatunde Soyoye, en tant que gérant de classe B de la Société, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Octobre 2013.

Stijn CURFS Mandataire

Référence de publication: 2013142666/18.

(130174037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Boutique Féline Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 104, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 26.545.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 octobre 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013142661/14.

(130174373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.



BGE Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142657/10.

(130174418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

BGE Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 175.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142656/10.

(130174417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Bonas Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 83.240.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 22 mars 2013

- les mandats d'administrateur de M. Endre Rösjö, administrateur de sociétés, né le 31/8/1944 à Oslo (Norvège), demeurant au 45, rue Plati, MC-98000 Monaco, de Mme Ingeborg Bardsdatter Rösjö, née à Oslo (Norvège) le 23/12/1987, domiciliée au 35C, rue Sponstuveien, N-1263 Oslo et de M. Ole Bard Jacobsen, né le 03/11/1958 à Oslo (Norvège), demeurant au 35, Sponstuveien, N-1263 Oslo sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019.
- la société HIFIN S.A., société anonyme, inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 49 454 et ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2019 en remplacement de la société anonyme TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, inscrite auprès du registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 61 417 et ayant son siège social à L-2156 Luxembourg, 2 Millegässel, dont le mandat n'est pas reconduit.

Certifié sincère et conforme

BONAS SOCIETE IMMOBILIERE S.A.

Référence de publication: 2013142638/20.

(130174000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.791.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de la société mère ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Camlux S.àr.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013142672/12.

(130174086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.



BCC and (de)co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7430 Fischbach, 56, lm Batz. R.C.S. Luxembourg B 180.733.

STATUTS

L'an deux mille treize, le premier octobre.

Par-devant nous, Maître Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Caroline Ramade (épouse Chéron), née à Le Mans, France, le 29 juillet 1977, résidant à L-7430 Fischbach, 56, Im Batz.

et

2) Benoit Chéron, né à Le Mans, France, le 23 février 1980 résidant à L-7430 Fischbach, 56, Im Batz,

Les comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . **Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «BCC and (de)co S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la décoration intérieure et l'aménagement intérieur d'immeubles à usage d'habitations ou d'activités commerciales, ainsi que la vente d'articles d'aménagement et de décoration.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.
- 2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi à Fischbach, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.



- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
 - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.



D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».
- 13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15 Vacance d'un poste de gérant.

- 15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.
- 15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.
- 17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.



17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

- 18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.
- 18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

- 20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
 - 20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.
- 22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

- 24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.
- 24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ont été souscrites par Caroline Ramade (épouse Chéron), susmentionnée, pour un prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,00); et
- six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ont été souscrites par Benoit Chéron, susmentionné, pour un prix de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,00).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ six cent cinquante euros (EUR 650,00).

Résolutions des associés

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-7430 Fischbach, 56, lm Batz.
- 2. La personne suivante est nommée gérante unique pour une durée illimitée:

Caroline Ramade (épouse Chéron), née à Le Mans, France, le 29 juillet 1977 résidant à L-7430 Fischbach, 56, Im Batz.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ramade, B. Chéron, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 octobre 2013. REM/2013/1735. Reçu soixante-quinze euros. (75,-€).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142648/258.

(130174506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Chestnut Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.510.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2013

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.



Luxembourg, le 9 octobre 2013. Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2013142684/16.

(130174539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Cargill International AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.241.184,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire. R.C.S. Luxembourg B 178.249.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of September.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150964,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 26, 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International AM S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 178249, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 30 May 2013, published on 8 August 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1922 (hereinafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-two million two hundred and twenty-three thousand one hundred and eighty-four United States Dollars (USD 22,223,184.-) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) up to twenty-two million two hundred and forty-one thousand one hundred and eighty-four United States Dollars (USD 22,241,184.-) through the issue of twenty-two million two hundred and twenty-three thousand one hundred and eighty-four (22,223,184) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.
 - 2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.
 - 3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-two million two hundred and twenty-three thousand one hundred and eighty-four United States Dollars (USD 22,223,184.-) so as to raise it from its current amount of eighteen thousand United States Dollars (USD 18,000.-) up to twenty-two million two hundred and forty-one thousand one hundred and eighty-four United States Dollars (USD 22,241,184.-) through the issue of twenty-two million two hundred and twenty-three thousand one hundred and eighty-four (22,223,184) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The twenty-two million two hundred and twenty-three thousand one hundred and eighty-four (22,223,184) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 1 S.a r.l., aforementioned, at a total price of twenty-two million two hundred and twenty-three thousand one hundred and eighty-four United States Dollars (USD 22,223,184.-).

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind as described hereafter:

Description of the contribution

The contribution in kind consists of two hundred (200) Class A Common shares of Cargill Canada Holdings III (2006) Inc., a private corporation incorporated and existing under the laws of Canada, having its registered office at 80 Dufferin



Avenue, London, Ontario N6A 4G4, Canada, with registration number 659233-3, representing twenty percent (20%) of the total number of shares issued by Cargill Canada Holdings III (2006) Inc.

The fair market value of this contribution is of twenty-two million two hundred and twenty-three thousand one hundred and eighty-four United States Dollars (USD 22,223,184.-).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The subscription price of twenty-two million two hundred and twenty-three thousand one hundred and eighty-four United States Dollars (USD 22,223,184.-) has been entirely allocated to the share capital.

Any manager or authorised officer of the contributed company is authorised to record such contribution in its shareholders' register.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

"5.1. The Company's share capital is set at twenty-two million two hundred and forty-one thousand one hundred and eighty-four United States Dollars (USD 22,241,184.-) represented by twenty-two million two hundred and forty-one thousand one hundred and eighty-four (22,241,184) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand Euro (EUR 6,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150964,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 26 septembre 2013.

Ladite procuration paraphée "ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International AM S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150966, constituée selon acte du notaire soussigné, le 30 mai 2013, publié le 8 août 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1922 (ci-après la «Société»).

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 22.223.184,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille dollars américains (USD 18.000,-) à vingt-deux millions deux cent quarante et un mille cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 22.241.184,-) par l'émission vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatre (22.223.184) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
 - 2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société;
 - 3. Divers

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes



Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 22.223.184,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille dollars américains (USD 18.000,-) à vingt-deux millions deux cent quarante et un mille cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 22.241.184,-) par l'émission vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatre (22.223.184) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Les vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatre (22.223.184) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., susmentionnée, pour un prix total de vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 22.223.184,-).

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en nature comme décrit ci-après:

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en deux cents (200) actions ordinaires de Classe A de Cargill Canada Holdings III (2006) Inc., une société existant sous le droit du Canada, ayant son siège social à 80 Dufferin Avenue, London, Ontario N6A 4G4, Canada, sous le numéro 659233-3, représentant vingt pour cent (20%) du nombre total de parts émises par Cargill Canada Holdings III (2006) Inc.

La valeur de marché de cet apport en nature est évaluée à vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 22.223.184,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été présentée au notaire soussigné.

Le prix total de souscription de vingt-deux millions deux cent vingt-trois mille cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 22.223.184,-) a été entièrement alloué au capital social.

Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société apportée sera autorisé à inscrire ladite contribution dans le registre des actionnaires.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux millions deux cent quarante et un mille cent quatre-vingt-quatre dollars américains (USD 22.241.184,-) représenté par vingt-deux millions deux cent quarante et un mille cent quatre-vingt-quatre (22.241.184) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1,-) chacune."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ six mille euros (EUR 6.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 octobre 2013. LAC/2013/44872. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142676/146.

(130173938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

BWB Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9970 Leithum, 3, Wirwelt. R.C.S. Luxembourg B 154.200.

Par résolutions prises en date du 4 septembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Marc Lefebvre, avec adresse au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie B, avec effet au 4 septembre 2013.



2. Acceptation de la démission de Manuel Bertrand, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 4 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142668/15.

(130174488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Butros Financial Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 89.206.

EXTRAIT

Il résulte des lettres datées du 3 octobre 2013 que Monsieur Eddy DÔME et, Monsieur Gilbert MULLER ont démissionné avec effet immédiat de leurs fonctions d'administrateurs de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2013142667/14.

(130174073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

C.B.R.A. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9570 Wiltz, 27, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 104.998.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013142669/11.

(130174121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Borletti Group High S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.522.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale tenue le 11 octobre 2013.

Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat venant à échéance de H.R.T. Révision S.A., réviseur d'entre-prises, jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13/10/2013.

Référence de publication: 2013142640/14.

(130174609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Café-Restaurant WALDHAFF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2712 Waldhof, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 43.467.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 11/10/2013. G.T. Experts Comptables Sàrl Luxembourg

Référence de publication: 2013142671/12.

(130174369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

C.L.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Oberwampach, 42, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 175.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142670/10.

(130174028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Brevan Howard Investment Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.364.

Au 27 août 2013 l'adresse professionnelle de Madame Tracey McDermott et Monsieur Justin Egan, Administrateurs de la Société, a changé.

A compter de ce jour Madame Tracey McDermott et Monsieur Justin Egan sont domiciliés à l'adresse ci-dessous mentionnée:

European Bank & Business Center, Bâtiment B, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

BREVAN HOWARD INVESTMENT FUND II

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013142665/17.

(130174067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Besins Healthcare Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.710.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale de l'associée unique en date du 17 juillet 2013

- 1. M. Xavier DANDOY, administrateur de sociétés, né à Ottignies (Belgique), le 7 juin 1979, avec adresse au 25, Chemin des Glaneurs, B-1325 Chaumont Gistoux (Belgique), a été nommé comme gérant pour une période indéterminée.
 - 2. Le nombre des gérants a été augmenté de 3 (trois) à 4 (quatre).

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BESINS HEALTHCARE HOLDING LUXEMBOURG SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013142654/15.

(130174161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.



BLG Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.509,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 180.721.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of September, before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BLG Real Estate II Limited, a limited company governed by Jersey law, with registered office at 3 rd Floor, Walker House, 28-34 Hill St. St Helier, JE4 8PN Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Company Registry under number 113251, acting in its capacity as general partner on behalf of BLG Turkish Real Estate Fund II L.P., a limited partnership governed by English law, with its principal place of business at 3 rd Floor, Walker House, 28-34 Hill St. St Helier, JE4 8PN Jersey, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP15652 (the Founding Shareholder), represented by Oliver McDowell, acting in his capacity as Director,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 11, 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Founding Shareholder and by the notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

The proxyholder of the Founding Shareholder requested the notary to record the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) whose articles of association shall read as follows:

"ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions. Unless the context otherwise requires, the following terms shall be construed as follows:

Articles

Board

Available Amount

means these articles of association of the Company, as amended from time to time.

shall mean the total amount of net profits determined on the basis of the annual accounts or interim financial statements drawn up by the Sole Manager or, as the case may be, by the Board on the date immediately preceding the repurchase and cancellation of any class of Shares of the Company (including, but not limited to, carried forward profits, income arising from the underlying property or on the direct or indirect sale of an underlying property) to the extent the Shareholder(s) of a specific class of Shares would have been entitled to dividend distributions according to the Articles and/or the Company Law, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and Legal Réserve reduction relating to the class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of the Company Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) to the extent the Shareholder(s) of a specific class of Shares would have been entitled to dividend distributions according to the Articles and/or the Company Law

P = any freely distributable reserves (including, but not limited to, any share premium) CR = the amount of the share capital reduction and Legal Réserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the

Company Law or of the Articles.

means the board of managers of the Company, if more than one (1) Manager have been

appointed.

Business Day means any day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are usually

open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the class

of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such

class of Shares.



Chairman means the chairman of the Board from time to time.

Class A Shares means the class A Shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class A Share means any of them.

Class B Shares means the class B Shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class B Share means any of them.

Class C Shares means the class C Shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class C Share means any of them.

Class D Shares means the class D Shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class D Share means any of them.

Class E Shares means the class E Shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class E Share means any of them.

Class F Shares means the class F Shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class F Share means any of them.

Class G Shares means the class G Shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class G Share means any of them.

Class H Shares means the class H Shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class H Share means any of them.

Class I Shares means the class I Shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class I Share means any of them.

Class J Shares means the class J Shares in registered form in the share capital of the Company having

a par value of one Euro (EUR 1.-) each and Class J Share means any of them.

Company means BLG Luxembourg Holdings II S.à r.l.

Company Law means the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as

amended from time to time.

General Meeting means the general meeting of the Shareholder(s).

Legal Réserve shall have the meaning as described in Article 23 of the Articles hereto.

Managers means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any

of them.

Shareholders means the persons registered in the register of Shareholders of the Company, in

application of Article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time

to time and Shareholder means any of them.

Shares means the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares,

the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class

I Shares and the Class J Shares and Share means any of them.

Sole Manager means the sole manager of the Company.

Sole Shareholder means the only person registered in the register of Shareholders of the Company as

the only holder of the Shares from time to time, in application of Article 185 of the

Company Law

Total Cancellation Amount shall mean the amount determined by the Sole Manager or the Board (as the case may

be) taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant interim or annual accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher

than such Available Amount.

Art. 2. Form and Name. The name of the Company is "BLG Luxembourg Holdings II S.a r.I." The Company is a private limited liability company (sucicic i icspuusabiHiC iimiice) governed by the present Articles, the Company Law and the relevant legislation.

Art. 3. Corporate objects. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may acquire stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments as well as, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity, particularly by subscription, purchase and exchange. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may, except by way of public offer, borrow in any form and may proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.



The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from any borrowings of the Company and/ or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may also guarantee, grant security in favor of, or otherwise assist, any company in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the Company's group. For its own benefit and that of any other company or person, the Company may further guarantee, pledge, transfer and encumber or otherwise create any security over some or all of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any technique and instrument to manage its investments efficiently and to protect itself against the risks related to credit, to currency exchange exposure, to interest rates risks and any other type of risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operation and transaction (including, without limitation, those involving real estate and movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to it.

Art. 4. Duration of the company. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered office. The Company's registered office is established in Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 below. The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg, by a resolution of the Board or, as the case may be, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever deemed appropriate, whether in or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may consider that extraordinary political or military developments or events are imminent or have occurred which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad. In such circumstances, the registered office may be temporarily transferred abroad until complete cessation of these extraordinary circumstances. These temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, despite the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg company.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred nine Euro (EUR 12,509.-), represented by twelve thousand five hundred nine (12,509) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, all subscribed and fully paid up;
- one (1) Class B Share, subscribed and fully paid up;
- one (1) Class C Share, subscribed and fully paid up;
- one (1) Class D Share, subscribed and fully paid up;
- one (1) Class E Share, subscribed and fully paid up;
- one (1) Class F Share, subscribed and fully paid up;
- one (1) Class G Share, subscribed and fully paid up;
- one (1) Class H Share, subscribed and fully paid up;
- one (1) Class I Share, subscribed and fully paid up; and
- one (1) Class J Share, subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Company Law.

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire classes of Shares provided however that the Company may not at any time repurchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- i) Class | Share(s);
- ii) Class I Share(s);
- iii) Class H Share(s);
- iv) Class G Share(s);
- v) Class F Share(s);
- vi) Class E Share(s);
- vii) Class D Share(s);



viii) Class C Share(s); and

ix) Class B Share(s).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any class of Shares (in the order provided for above), each such class of Shares entitles the holder(s) thereof (pro rata to its/their holding in such class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board and approved by the Shareholder(s) at the occasion of a General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Company Law.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 below.

Art. 7. Shares. All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A register of Shareholders will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each Share, the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfer/subscription as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify his/her/its address and any change thereof to the Company by registered mail.

The Company may rely on the last address received from a Shareholder. Ownership of the Shares will be established by the entry in the register of Shareholders.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company will recognize only one (1) owner per Share. Where a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been designated as sole owner vis-à-vis the Company. The same rule applies in case of a conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Art. 8. Transfer of shares. Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by the Company Law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior written consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer recorded in the register of Shareholders, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee, by persons holding the suitable powers of attorney to do so, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for under Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

As evidence of the transfer, the Company may also accept instruments of transfer it deems sufficient to evidence the consent of the transferor and the transferee.

- **Art. 9. Shareholders.** The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. If the Company has only one (1) Shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles is a reference to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.
- **Art. 10. Powers of the general meeting.** Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company.

In these Articles, decisions made, or powers exercised, by the General Meeting refer to decisions made, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

Art. 11. Annual general meeting - Other general meetings. In accordance with the Company Law, if the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual General Meeting must be held at the Company's registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the convening notice of the annual General Meeting. The annual General Meeting must take place on June 15 of every year at 2 p.m. If such day is not a Business Day, the annual General Meeting shall be held on the next following Business Day.

Notwithstanding the above and in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, the annual General Meeting may be held abroad if exceptional circumstances so require.

Other General Meetings are held at the time and place specified in the respective convening notices.

The minutes of the General Meetings shall be kept at the Company's registered office.

Art. 12. Convening notices, Quorum, Powers of attorney and Vote. The Shareholders shall be convened to General Meetings at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor(s) (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company.



Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting, written convening notices to any General Meeting shall be sent to all Shareholders at least eight (8) calendar days prior to the date of the General Meeting by registered mail to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company.

The General Meeting may be held without prior written convening notice if all Shareholders are present and/or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person, who need not be a Shareholder, as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Résolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed share capital of the Company. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered mail to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of subscribed share capital represented.

These Articles may be amended with the consent of a majority in number of Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed share capital of the Company.

Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholders' commitments in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share entitles to one (1) vote at General Meetings.

Art. 13. Management. The Company shall be managed by one (1) or more Manager(s), who need not be Shareholders. If more than one (1) Manager are appointed, they together constitute the Board.

Managers are appointed by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of Managers, their remuneration and the term of their office, if any. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

Art. 14. Meetings of the board. The Board must appoint a Chairman among its members and may also designate a secretary.

The Chairman chairs all meetings of the Board. In his/her absence, the other present and/or represented Managers will, by a simple majority vote, appoint another Chairman pro tempore for the relevant meeting.

The secretary, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board, need not be a Manager.

The Chairman, or any two (2) Managers, call(s) the meetings of the Board, which shall take place at the location indicated in the convening notice of the meeting.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board, written convening notices to a meeting of the Board shall be sent to all Managers at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting.

No written convening notice is required (i) if all Managers are present and/or represented at the meeting and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting or (ii) for any meeting held at a time and place previously determined in a resolution adopted by the Board.

The written convening notice may be waived by written consent of each Manager, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communication initiated from Luxembourg whereby (i) all the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is live and ongoing (iv) the Managers can properly deliberate and (v) all the Managers attend the meeting from Luxembourg. Participation in a meeting by those means is equivalent to presence in person at such meeting.

The Board can validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members are present and/or represented. A Manager may represent more than one of his/her/its colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting, including via means of communication permitted under these Articles and the Company Law. Decisions are made by the majority of the Managers present and/or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the above, resolution(s) of the Board may, in emergency situations or where other exceptional circumstances so require, be passed in writing provided that such written resolution(s) are signed in Luxembourg. Such written resolution(s) shall consist of one (1) or more documents containing the resolution(s) signed by each Manager, and to which a manual or electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed. The date of the resolution (s) will be the date of the last signature.

Article 14 does not apply in case the Company is managed by a Sole Manager.



Art. 15. Minutes of meetings of the board or Minutes of resolutions of the sole manager. Résolutions passed by the Sole Manager shall be documented in written minutes signed by him/her/it and kept at the Company's registered office.

For any meeting of the Board, minutes shall be signed either by the Chairman, the member of the Board who chaired the meeting, or by all the Managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers, as the case may be, the Sole Manager.

Art. 16. Powers of the board / Sole manager. The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorize and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting by the Company Law or by these Articles fall within the competence of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

Art. 17. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), who need not be a Shareholder or a Manager, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters connected to its daily management and affairs.

The Board may appoint a person, who need not be a Shareholder and/or a Manager, as permanent representative of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) or of any other entity when required by its local law. In the case of a Sole Manager, the Sole Manager may appoint a person, who need not be a Shareholder, as permanent representative of a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) or of any entity when required by its local law. This permanent representative, whose acts in its capacity as member of the management board of any such entity will bind the Company, shall act in the name and on behalf of the Company and with all discretion.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorized to appoint a person, who need not be a Manager, in order to perform specific functions within the Company.

Art. 18. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signature of any two (2) Managers or, as the case may be, (ii) the signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the signature or joint signature of any person(s) to whom the Board or, as the case may be, the Sole Manager has granted specific signatory powers, and only within the limits of those powers. As the case may be, the Company will be bound by the signature of the person entrusted with its daily management in accordance with the first paragraph of Article 17 above, and only within the limits of that function.

- Art. 19. Liability of the manager(s). The Manager(s) do(es) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/it/them in the name of the Company provided such commitments comply with the Articles and the Company Law. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.
- **Art. 20. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The General Meeting shall appoint the statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), if any and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) and the independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be re-appointed.

- **Art. 21. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first (1 st) day of January and ends on the thirty-first (31 st) day of December of each year.
- **Art. 22. Annual accounts.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up at the end of every accounting year, the annual accounts of the Company and an inventory in the form required by the Company Law.

Each Shareholder may inspect the above inventory and annual accounts at the Company's registered office.

Art. 23. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve in accordance with the Company Law (the Legal Réserve). This allocation ceases to be a requirement as soon as the Legal Réserve reaches ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company as provided in Article 6 of the Articles from time to time, and becomes compulsory again as soon as the Legal Réserve falls below ten per cent (10%).

After allocation to the Legal Réserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits or distributable reserves to the Shareholder(s), each share of the same class entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, the amount allocated to this effect shall be distributed subject to the allocation of net profits to the Legal Réserve required by the Company Law, in the following order of priority:



- first, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class I Shares, and then,
 - the holders of Class | Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of Shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of Shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Interim dividends may be distributed at any time under the following conditions:

- (i) the Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that earnings and other reserves (including share premium) are available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits made since the end of the last financial year for which annual accounts were approved, if any, plus any profits carried forward and distributable reserves, and minus losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Réserve;
- (iii) the auditor of the Company (if any) has stated in his/her/its report to the Board or, as the case may be, to the Sole Manager, that conditions (i) and (ii) above have been met;
- (iv) the decision to distribute interim dividends is made by the Shareholders, the Board or, where applicable, the Sole Manager, within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders shall be obliged, upon the request of the Company, to refund the excess to it.
- **Art. 24. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or more Shareholders.

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per Article 12 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or more liquidators (whether physical or legal persons) appointed by the General Meeting deciding said liquidation. The General Meeting will also determine the powers and remuneration of the liquidator(s).

The surplus remaining after realization of assets and payment of debts will be distributed to Shareholders in accordance with Article 23 of the Articles hereto.

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and subject to any non-waivable provisions of the applicable law, any agreement entered into from time to time by the Shareholders."

Transitional provisions

The first accounting year begins on the date hereof and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, hereby declares that it subscribes for twelve thousand five hundred nine (12,509) shares representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a payment in cash in an amount of twelve thousand five hundred nine Euro (EUR 12,509.-) to be entirely allocated to the share capital account of the Company.



So that the amount of twelve thousand five hundred nine Euro (EUR 12,509.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the disposal of the Company

Statement - Costs

The notary declares that the conditions prescribed by Articles 182 and 183 of the Company Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles also comply with the provisions of Articles 27 and 184 of the Company Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Résolutions of the founding shareholder

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed share capital of the Company, takes the following resolutions:

- (a) the number of managers of the Company is set at three (3);
- (b) the following persons are appointed as managers of the Company:
- Patrice Yande, manager, born on June 30, 1969 in Saint-Mard, Belgium, with professional address at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Barry Black, manager, born on December 29, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Jean Lambert, manager, born on May 2, 1952 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - (c) the Board members are appointed for an undetermined period; and
- (d) that the address of the registered office of the Company is set at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The notary, who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the Founding Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said party and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the Founding Shareholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, said proxyholder, together with the notary, signs the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le douzième jour du mois de septembre,

par-devant nous, Maître Francis Kesseler, notaire demeurant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

BLG Real Estate II Limited, une limited company régie par le droit de Jersey, ayant son siège social au 3 rd Floor, Walker House, 28-34 Hill St. St Helier, JE4 8PN Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission Company Registry sous le numéro 113251, agissant en sa qualité de general partner pour le compte de BLG Turkish Real Estate Fund II L.P., un limited partnership régie par le droit anglais, ayant son principal siège d'activité au 3 rd Floor, Walker House, 28-34 Hill St. St Helier, JE4 8PN Jersey, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro LP15652 (l'Associé Fondateur), représentée par Oliver McDowell, agissant en sa qualité de Director,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 11 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de l'Associé Fondateur a requis le notaire d'acter la constitution d'une société à responsabilité limitée dont les statuts auront la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1 er . **Définitions.** Á moins que le contexte ne l'exige autrement, les termes suivants doivent être interprétés comme suit:

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale de(s) l'Associé(s).

Associés signifie les personnes nommées dans le registre des Associés de la Société,

conformément à l'Article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts

Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.



signifie la seule personne nommée dans le registre des Associés de la Société en tant Associé Unique

que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre, en application de l'Article 185

de la Loi sur les Sociétés,.

signifie la(es) classe(s) de part sociales de la Société. Classe(s)

Conseil signifie l'organe de gérance de la Société, si plus d'un (1) Gérant ont été nommés. signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant Gérants

signifie n'importe lequel d'entre eux.

Gérant Unique signifie le gérant unique de la Société.

Loi sur les Sociétés

Jour Ouvrable signifie toute journée (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant laquelle les banques

> commerciales sont normalement ouvertes au public au Grand-Duché de Luxembourg. signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que

modifiée de temps à autre.

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets déterminés sur la base des comptes annuels

ou de comptes intérimaires préparés par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil à la date précédent immédiatement le rachat et annulation de toute classe de Parts Sociales de la Société (y compris, mais sans limitation, les bénéfices reportés, les revenus découlant du bien sous-jacent ou de la vente directe ou indirecte du bien sous-jacent) dans la mesure où le(s) Associé(s) d'une classe de Parts Sociales spécifique auraient droit aux distributions de dividendes selon les Statuts et/ou la Loi sur les Sociétés, augmenté par (i) toutes les réserves librement distribuables et (ii), le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la Réserve Légale relatives à la classe de Parts Sociales à racheter/annuler, mais déduction faite de (i) toutes les pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts, à chaque fois de la manière indiquée dans les comptes intérimaires concernés (sans, pour éviter tout doute, aucun double comptage), de sorte que:

MD = (BN + R + RC) - (P + RL)

Etant entendu que:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où l'(es) Associé (s) d'une classe de Parts Sociales spécifique aurai(en)t eu droit à des distributions de dividende conformément aux Statuts et/ou à la Loi sur les Sociétés

R = toutes les réserves librement distribuables (incluant, sans limitation, toute prime d'émission)

RC = le montant comprenant la réduction du capital social et la réduction de la Réserve Légale relatives à la classe de Parts Sociales à racheter/annuler

P = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes les sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Montant Total d'Annulation désigne le montant déterminé par le Gérant Unique ou le Conseil (le cas échéant)

> décidé et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base des comptes intérimaires ou des comptes annuels concernés. Le Montant Total d'Annulation sera la totalité du Montant Disponible au moment de l'annulation de la classe de Parts Sociales concernée sauf décision contraire de l'Assemblée Générale prise de la manière prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne

soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

Parts Sociales de Classe A signifie les Parts Sociales de classe A nominatives dans le capital social de la Société

ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale de Classe A

signifie n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe B signifie les Parts Sociales de classe B nominatives dans le capital social de la Société

ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe B signifie

n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe C signifie les Parts Sociales de classe C nominatives dans le capital social de la Société

ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe C signifie

n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe D signifie les Parts Sociales de classe D nominatives dans le capital social de la Société

ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe D signifie

n'importe laquelle d'entre elles.



Parts Sociales de Classe E signifie les Parts Sociales de classe E nominatives dans le capital social de la Société ayant

une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe E signifie n'importe

laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe F signifie les Parts Sociales de classe F nominatives dans le capital social de la Société ayant

une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe F signifie n'importe

laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe G signifie les Parts Sociales de classe G nominatives dans le capital social de la Société

ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe G signifie

n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe H signifie les Parts Sociales de classe H nominatives dans le capital social de la Société

ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe H signifie

n'importe laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe I signifie les Parts Sociales de classe I nominatives dans le capital social de la Société ayant

une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe I signifie n'importe

laquelle d'entre elles.

Parts Sociales de Classe J signifie les Parts Sociales de classe J nominatives dans le capital social de la Société ayant

une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et Part Sociale de Classe J signifie n'importe

laquelle d'entre elles.

Parts Sociales signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales

de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe I et Part Sociales ignifie

n'importe laquelle d'entre elles.

Président signifie le président du Conseil de temps à autre.

Réserve Légale aura la signification décrite à l'Article 23 de ces Statuts.

Société signifie BLG Luxembourg Holdings II S.à r.l.

Statuts signifie les présents statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

Valeur d'Annulation Par Part sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation devant être appliqué à la classe

de Parts Sociales devant être rachetée et annulée par le nombre de Parts Sociales émises

Sociale dans cette classe de Parts Sociales.

Art. 2. Forme et Dénomination. La dénomination de la Société est «BLG Luxembourg Holdings II S.à r.l.». La Société est une société à responsabilité limitée gouvernée par les présents Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut acquérir des titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, ainsi que, plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, en particulier par souscription, achat et échange. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, excepté par voie d'offre publique, emprunter sous quelque forme que ce soit et peut procéder uniquement par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du groupe de la Société. Pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne, la Société peut en outre garantir, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La Société peut employer toute technique et instrument pour gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et tout autre type de risques.



La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toute opération et transaction (comprenant, sans limitation, celles ayant trait à l'immobilier et aux biens meubles) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Art. 4. Durée de la société. La Société est formée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée dans les conditions requises pour la modification de ces Statuts, selon l'Article 12 ci-dessous. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg, par une résolution du Conseil ou, le cas échéant, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a encore le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux jugés appropriés, tant à l'étranger qu'au Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique peut estimer que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire sont imminents ou se sont produits, pouvant compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée entre le siège social de la Société et l'étranger. Dans de telles circonstances, il pourra transférer temporairement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent neuf Euro (EUR 12.509,-), représenté par douze mille cinq cent neuf (12.509) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, divisées en:

- douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A, toutes souscrites et entièrement libérées;
- une Part Sociale de Classe B, souscrite et entièrement libérée;
- une Part Sociale de Classe C, souscrite et entièrement libérée;
- une Part Sociale de Classe D, souscrite et entièrement libérée;
- une Part Sociale de Classe E, souscrite et entièrement libérée;
- une Part Sociale de Classe F, souscrite et entièrement libérée;
- une Part Sociale de Classe G, souscrite et entièrement libérée;
- une Part Sociale de Classe H, souscrite et entièrement libérée;
- une Part Sociale de Classe I, souscrite et entièrement libérée; et
- une Part Sociale de Classe J, souscrite et entièrement libérée.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales doivent être identiques, à l'exception de stipulations contraires des Statuts ou dispositions contraires de la Loi sur les Sociétés.

Le capital social de la Société peut être réduit via le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales, étant entendu toutefois que la Société ne peut en aucun cas racheter et annuler les Parts Sociales de Classe A. En cas de rachats et annulations de classes de Parts Sociales, de telles annulations et rachats de Parts Sociales devront être effectués dans l'ordre suivant:

- i) Part(s) Sociale(s) de Classe J;
- ii) Part(s) Sociale(s) de Classe I;
- iii) Part(s) Sociale(s) de Classe H;
- iv) Part(s) Sociale(s) de Classe G;
- v) Part(s) Sociale(s) de Classe F;
- vi) Part(s) Sociale(s) de Classe E;
- vii) Part(s) Sociale(s) de Classe D;
- viii) Part(s) Sociale(s) de Classe C; et
- ix) Part(s) Sociale(s) de Classe B.

Dans le cas d'une réduction de capital social via le rachat et l'annulation de n'importe quelle classe de Parts Sociales (dans l'ordre indiqué ci-dessus), chaque classe de Parts Sociales confère un droit à leur(s) porteur(s) (au pro rata de sa détention de Parts Sociales de telle classe) à une portion du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil et approuvé par l'(es) Associé(s) à l'occasion d'une Assemblée Générale, et les porteurs des Parts Sociales de la classe de Parts Sociales annulée et rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe de Parts Sociales en question détenue par eux et annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts, selon l'Article 12 ci-dessous.



Art. 7. Parts sociales. Toutes les Parts Sociales sont nominatives, pleinement souscrites et entièrement libérées.

Un registre d'Associés est tenu au siège social, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de tout Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, le montant libéré pour chaque Part Sociale, la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de cession/souscription ainsi que toutes garanties accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse et tout changement ultérieur à la Société par lettre recommandée.

La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse reçue d'un Associé. La propriété des Parts Sociales est établie par inscription dans le registre d'Associés.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Lorsqu'une Part Sociale est détenue par plus d'une (1) personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'applique en cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Art. 8. Cession des parts sociales. La cession de Parts Sociales entre Associés peut se faire librement. A moins que la Loi sur les Sociétés ne le prévoie autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord préalable écrit des Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer par une déclaration écrite de la cession inscrite au registre d'Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire, par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaire pour agir à cet effet, ou conformément aux dispositions relatives à la cession de créances sous l'Article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Comme preuve de la cession, la Société peut également accepter d'autres instruments de cession qu'elle juge suffisants pour prouver le consentement du cédant et du cessionnaire.

- Art. 9. Associés. La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Si la Société n'a qu'un (1) Associé, toute référence aux Associés dans ces Statuts est une référence à l'Associé Unique et l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.
- **Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier des actes relatifs à toutes opérations de la Société.

Dans ces Statuts, les décisions prises, ou les pouvoirs exercés, par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises, ou aux pouvoirs exercés, par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux écrits.

Art. 11. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales. Conformément à la Loi sur les Sociétés, si le nombre d'Associés excède vingt-cinq (25), une Assemblée Générale annuelle devra se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social tel qu'indiqué dans les convocations de l'Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée Générale annuelle doit être tenue le 15 juin de chaque année à 14 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Nonobstant ce qui précède et selon le jugement définitif et absolu du Conseil, ou le cas échéant, du Gérant Unique, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales se tiennent aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont tenues au siège social de la Société.

Art. 12. Convocations, Quorum, Procurations et Vote. Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs doivent être mentionnés dans l'avis de convocation de l'Assemblée Générale, des avis de convocation à toute Assemblée Générale sont envoyés à tous les Associés au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale par lettre recommandée à leur adresse apparaissant dans le registre d'Associés tenu par la Société.

L'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable si tous les Associés sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque Associé peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire, soit en original, soit par fax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Les Résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales sont prises par des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée



Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront prises lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit représenté.

Ces Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité en nombre d'Associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés dans la Société exigent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote aux Assemblées Générales.

Art. 13. Gestion. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), Associés ou non.

Si plus d'un (1) Gérant sont nommés, ils constituent ensemble le Conseil.

Les Gérants sont nommés par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre de Gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat, le cas échéant. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution prise par l'Assemblée Générale.

Art. 14. Réunions du conseil. Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut également désigner un secrétaire.

Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants présents et/ou représentés nommeront, par un vote à la majorité simple, un autre Président pro tempore pour la réunion en question.

Le secrétaire, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil, n'a pas besoin d'être Gérant.

Le Président ou deux (2) Gérants convoque(nt) les réunions du Conseil, qui se tiennent au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs doivent être mentionnés dans la convocation de la réunion du Conseil, des avis de convocation écrits à une réunion du Conseil sont envoyés à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion.

Aucune convocation écrite n'est requise (i) si tous les Gérants sont présents et/ou représentés à la réunion et se considèrent été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion ou (ii) pour toute réunion tenue à l'heure et au lieu préalablement déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil.

Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant soit en original, soit par fax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Tout Gérant peut agir lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire, soit en original, soit par fax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise).

Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire initiée depuis Luxembourg grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct, (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer et (v) tous les Gérants participent à la réunion depuis Luxembourg. La participation à une réunion par de tels moyens de communication équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à condition qu'au moins deux (2) Gérants soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par ces Statuts et la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des Gérants présents et/ou représentés.

En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Nonobstant les stipulations ci-dessus, une(des) résolution(s) du Conseil peu(ven)t, en cas d'urgence ou si des circonstances exceptionnelles le requièrent, être adoptée(s) par écrit à condition que cette(ces) résolution(s) soi(en)t signée (s) à Luxembourg. Une(de) telle(s) résolution(s) doi(ven)t consister en un (1) ou plusieurs documents contenant la(les) résolution(s) signée(s) par chaque Gérant, et sur le(s)quel(s) une signature manuscrite ou électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) est apposée. La date d(e)'une telle(s) résolution(s) sera la date de la dernière signature.

L'article 14 ne s'applique pas au cas où la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Procès-verbaux de réunions du conseil ou Procès-verbaux des résolutions du gérant unique. Les résolutions prises par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux signés par lui et conservés au siège social de la Société.

Pour toute réunion du Conseil, des procès-verbaux sont signés par le Président, par un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence, ou par tous les Gérants ayant assisté à la réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants ou, le cas échéant, le Gérant Unique.



Art. 16. Pouvoirs du conseil / Gérant unique. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus larges pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration correspondant à l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi sur les Sociétés ou par ces Statuts sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, Associé ou non, Gérant ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour toutes matières ayant trait à sa gestion et ses affaires journalières.

Le Conseil peut nommer une personne, Associé ou non, Gérant ou non, en qualité de représentant permanent d'une société anonyme luxembourgeoise ou de toute autre entité lorsque cela est requis par le droit local. En cas de Gérant Unique, le Gérant Unique peut nommer une personne, Associé ou non, en qualité de représentant permanent d'une société anonyme luxembourgeoise ou de toute autre entité lorsque cela est requis par le droit local. Ce représentant permanent, dont les actions en sa qualité de membre de l'organe de gestion d'une telle entité engagera la Société, agira au nom et pour le compte de la Société et de son propre chef.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour occuper des fonctions spécifiques au sein de la Société.

Art. 18. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux (2) Gérants ou le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature ou la signature conjointe conjointe de toute(s) personne(s) à qui le Conseil ou le Gérant Unique a conféré des pouvoirs de signature spécifiques, et ce uniquement dans les limites de ces pouvoirs. Selon le cas, la Société sera engagée par la seule signature de la personne en charge de la gestion journalière conformément au premier paragraphe de l'Article 17 ci-dessus, et uniquement dans les limites de cette fonction.

- Art. 19. Responsabilité du(des) gérant(s). Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa(leur) position, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui(eux) au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi sur les Sociétés. Ils ne sont que des agents autorisés et ne sont donc simplement responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 20. Surveillance.** Si le nombre d'Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée Générale nomme le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y a lieu, et le réviseur d'entreprises agrée, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agrée sont rééligibles.

- **Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier le premier (1 ^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- Art. 22. Comptes annuels. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dresse à la fin de chaque année sociale, les comptes annuels de la Société et un bilan dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés.

Chaque Associé peut inspecter l'état comptable ci-dessus et les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale conformément à la Loi sur les Sociétés (la Réserve Légale). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'indiqué à l'Article 6 des Statuts de temps à autres, et devient à nouveau obligatoire si la Réserve Légale descend en dessous de dix pour cent (10%).

Après affectation à la Réserve Légale, l'(es) Associé(s) doive(nt) déterminer la façon dont le reste des bénéfices nets annuels sera placé en affectant la totalité ou une partie des restes à une réserve ou à une provision, en le reportant à l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les bénéfices reportés ou les réserves distribuables, aux/à Associé(s), chaque Part Sociale d'une même classe donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Au cours de quelque année que ce soit pendant laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, prélevés sur les bénéfices nets et les réserves disponibles provenant des bénéfices non distribués, le montant affecté à cet effet doit être distribué, sous condition de l'affectation des bénéfices nets à la Réserve Légale requise par la Loi sur les Sociétés, dans l'ordre de priorité suivant:

- tout d'abord, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux, puis,



- les détenteurs des Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux, puis,
- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux, puis,
 - les détenteurs des Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le solde de chaque distribution de dividendes.
- Si la toute dernière classe de Parts Sociales (par ordre alphabétique, e.g. Parts Sociales de Classe J) a été annulée suite à son remboursement, rachat ou autrement au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera alors attribué à la classe de Parts Sociales qui précédait la dernière en remontant dans l'ordre alphabétique inverse (e.g. d'abord Parts Sociales de Classe I).

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, dresse des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des revenus et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, à condition que le montant à distribuer n'excède pas les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et des sommes à allouer à la Réserve Légale;
- (iii) le commissaire aux compte de la Société, le cas échéant, a indiqué dans son rapport au Conseil que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (vi) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés sont obligés, à la demande de la Société, de rembourser le trop perçu.
- **Art. 24. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.
- La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications de ces Statuts, conformément à l'Article 12 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant ladite liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et rémunération du (des) liquidateur(s).

Le boni de liquidation restant après réalisation des actifs et paiement des dettes sera distribué aux Associés conformément à l'Article 23 de ces Statuts.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare qu'il souscrit aux douze mille cinq cent neuf (12.509) parts sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.



Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérés par l'Associé Fondateur par un paiement en numéraire d'un montant de douze mille cinq cent neuf Euro (EUR 12.509,-) qui est entière alloué au compte capital social de la Société.

De sorte que le montant de douze mille cinq cent neuf Euro (EUR 12.509,-) payé par l'Associé Fondateur est désormais à la disposition de la Société.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux Articles 182 et 183 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont également conformes aux dispositions des Articles 27 et 184 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé fondateur

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, prend les résolutions suivantes:

- (a) le nombre de gérants est fixé à trois (3);
- (b) les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société:
- Patrice Yande, gérant, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Barry Black, gérant, né le 29 décembre 1966 à Dublin, Irlande, dont l'adresse professionnelle est au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Jean Lambert, gérant, né le 2 mai 1952 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - (c) les membres du Conseil sont nommés pour une période indéterminée;
- (d) l'adresse du siège social de la Société est fixé au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête de l'Associé Fondateur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette partie comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Fondateur, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire signe avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11895. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013142659/875.

(130174170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

LOPES Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 43, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 89.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOPES Frères S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013142911/11.

(130173961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Losad Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142913/10.

(130174334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

MA.Ri Int. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 169.959.

Auszug aus dem Kauf- und Abtretungsvertrag über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 30. August 2013

Aufgrund eines Kauf- und Abtretungsvertrags über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 30. August 2013 haben sich folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Herr Jan Matthias Klein, geboren am 05. Februar 1977, wohnhaft in 208, Robert-Schuman-Straße, D-54536 Kröv, hält mit Wirkung zum 30. August 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 313 Anteile
- Herr Christian Goergen, geboren am 25. Oktober 1991, wohnhaft in 60, Fischerstraße, D-67655 Kaiserslautern, hält mit Wirkung zum 30. August 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 312 Anteile
- Herr Niklas Oberneder, geboren am 09. April 1991, wohnhaft in 24, Gerhardt-HauptmannStrasse, D-67663 Kaiserslautern, hält mit Wirkung zum 30. August 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 188 Anteile
- Herr Timo Richter, geboren am 09. September 1989, wohnhaft in 14, Wilhelmstraße, D-67655 Kaiserslautern, hält mit Wirkung zum 30. August 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 187 Anteile
- Goergen Gonsult S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 6, rue de la Montagne, L-6582 Rosport, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 164.141, hält mit Wirkung zum 30. August 2013 an der Gesellschaft folgende Anteile: 250 Anteile Référence de publication: 2013142935/22.

(130174400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Luling International Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem. R.C.S. Luxembourg B 97.052.

Extract of the general meeting of shareholders held on october 8 $^{\mathrm{th}}$, 2013

The Board of Directors accepts Mr Christophe BLONDEAU's resignation with a retroactive effect as of June 6 $^{\rm th}$, 2013

He is replaced with a retroactive effect as of June 6 th, 2013 by Mr Marc LIBOUTON, having her professional address at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, until the annual General meeting of the shareholders to be held in 2015.

Suit la traduction française

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 8 octobre 2013

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU, avec effet au 6 juin 2013

Il est remplacé avec effet au 6 juin 2013 par Mr Marc LIBOUTON, ayant son adresse professionnelle au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, jusqu'à la tenue de l'assemblée Générale des actionnaires de 2015.

Référence de publication: 2013142918/16.

(130174243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Luling International Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem. R.C.S. Luxembourg B 97.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142917/10.

(130174242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.



Ludovica S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 37.306.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2013142916/13.

(130174140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Losad Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.487.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 Août 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN REVISION S.à r.l.:
- * Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.
 - Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013142912/15.

(130174333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

M. Mutsch et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 22, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 95.811.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 3 septembre 2013

L'Assemblée décide de remplacer au poste de Commissaire aux comptes, la société SOFINTER Gestion Sàrl par la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA ayant son siège social route d'Esch, 7, L-1470 Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 34.813.

Son mandat prend cours avec les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012 jusqu'à l'Assemblée Générale de 2017 approuvant les comptes au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013142923/15.

(130174255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Luxuriant S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 138.561.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013142922/10.

(130174572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.



Luxuriant S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich. R.C.S. Luxembourg B 138.561.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013142921/10.

(130174567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LF Hotels Mezzanine S.à r.l.).

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.838.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Robert Kimmels
- Bakary Sylla
- Martina Schümann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 20113.

Référence de publication: 2013142902/19.

(130174011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LF Hotels Mezzanine II S.à r.l.).

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.057.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- Robert Kimmels
- Bakary Sylla

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 octobre 20113.

Référence de publication: 2013142904/19.

(130174010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Laucale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 98.719.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142900/10.

(130174017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Livelihoods Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.278.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 6 juin 2013

En date du 6 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de nommer Monsieur Luc Courtois, 2, rue Peternelchen, 2370 Howald, Luxembourg, Monsieur Vincent Crasnier, 17, Boulevard Haussmann, 75009 Paris, France, Monsieur Lionel Habasque, 30, rue Saint Augustin, 75002 Paris, France, Madame Sophie-Noelle Nemo, 111 Boulevard Brune, 75670 Paris Cedex 14, France, et Monsieur Peter Rasper, 16 Dietmar Hopp Allee, 69 150 Walldorf, Allemagne, en qualité d'Administrateurs pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
- de renouveler les mandats de Monsieur Hervé Allègre, de Monsieur Emmanuel Babeau, de Monsieur Bernard Giraud, de Monsieur Eric de Poulpiquet du Halgouët de Monsieur Stanislas Pottier et de Monsieur Pierre-André Terisse en qualité d'Administrateurs pour une durée de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.
 - de ne pas renouveler le mandat de Madame Myriam Cohen en qualité d'Administrateur.
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Livelihoods Fund Sicav Sif

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013142892/25.

(130174036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

LLtd 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.007.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 4 octobre 2013

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décidé en date du 4 octobre 302

- 1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pour la Société

Signes S.A.

Liquidateur

Vincent Goy

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013142909/20.

(130174375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Linda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 170.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



LINDA S.A.

Référence de publication: 2013142908/10.

(130174466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Safron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 87.010.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée Générale Extraordinaire du 02 juillet 2013 que:

- 1. Sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2018:
- Madame Marie-Paul Van Waelem, née le 05.01.1950 à Ukkel (B), demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II L- 1840 Luxembourg
- Madame Marie-Joseph Renders, née le 17 octobre 1948 à Halle (B), demeurant professionnellement au 11A boulevard Joseph II L 1840 Luxembourg
 - 2. La démission de EWA REVISION S.A. de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

FIRELUX S.A. (B 84 589), avec siège social au 45 Avenue J.F Kennedy L - 9053 Ettelbrück est élu au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2018.

3. La démission MAINFORD INTERNATIONAL S.A de son poste d'administrateur est acceptée.

FIDIGA S.A. (B 23 598), représenté par Madame Marie-Paul Van Waelem, avec siège social au 30 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L - 1330 Luxembourg est élu au poste administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143803/24.

(130174816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Stanyan Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund. R.C.S. Luxembourg B 174.056.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 8 octobre 2013, l'associé unique de la Société a:

- pris note de la démission d'Alex Mostovoi de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 30 septembre 2013:
- décidé de nommer Jeffrey M. Smith, né le 14 mars 1976 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique et avec adresse professionnelle au 555 California Street, 50 th Floor, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de classe A de la Société, avec effet au 1 ^{er} Octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2013143794/18.

(130174875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Stanyan Investors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund. R.C.S. Luxembourg B 174.079.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 8 octobre 2013, les associés de la Société ont:

- pris note de la démission d'Alex Mostovoi de son poste de gérant de classe A de la Société avec effet au 30 septembre 2013;



- décidé de nommer Jeffrey M. Smith, né le 14 mars 1976 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique et avec adresse professionnelle au 555 California Street, 50 th Floor, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis d'Amérique en tant que nouveau gérant de classe A de la Société, avec effet au 1 er Octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2013143795/18.

(130174874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Signalhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.973.081,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 113.340.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu le 30 septembre 2013

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil de gérance de la Société a décidé de déléguer la gestion journalière de la Société à Monsieur Robert KUBBERNUS, résidant au 319 NorthCliff Ridge Lane, Friendswood, Texas 77546, Etats-Unis, conformément à l'article 14 des statuts de la Société ainsi que d'octroyer le pouvoir de signature individuelle à Monsieur Robert KUBBERNUS en sa qualité de délégué à la gestion journalière de la Société conformément à l'article 15 des statuts de la Société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013143783/18.

(130174795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

S. Vallaeys & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 123.720.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143777/10.

(130174808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

S. Daems & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 136.862.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143776/10.

(130174684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Santé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013143780/10.

(130175257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

SciPharm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 150.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013143781/10.

(130174839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

S.C.L. Building s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 148.385.

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 13 septembre 2013 que Monsieur José Carlos LOURENCO MENDES, demeurant à L-4171 Esch/Alzette, 138, Boulevard J.F. Kennedy, est nommé gérant technique chargé de la gestion journalière de la société pour la partie travaux et pose de carrelages, avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2013143778/14.

(130175036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Spanish Residential (REIT) Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.931.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 2 août 2013, que l'associé unique de la Société, Tethys Investment I S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Tethys Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 175.201, 500 parts sociales.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013143789/19.

(130175234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Sphinx Private Equity Management International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Sphinx Private Equity Management International Sàrl CACEIS BANK LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2013143790/12.

(130175093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Skyrise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.469.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013143784/9.

(130175037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Heritage Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 172.301.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Pour copie conforme Pour la société Maître Carlo WERSANDT Notaire

rvotane

Référence de publication: 2013144032/14.

(130176037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Création de Valeur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.594.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 Février 2013

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission d'un administrateur, à savoir:

Monsieur Marc THEISEN, administrateur, née le 05 Novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44 avenue de la gare L-1610

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, de nommer deux administrateurs, à savoir:

Monsieur Rob SONNENSCHEIN, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2016

Luxglobal Management S.à r.l. administrateur, inscrit auprès du Registre de commerce et des Sociétés (Luxembourg) sous n° B159.893 domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg et ceci jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration tenue en date du 25 Février 2013

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir: Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013144027/23.

(130175822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.



Climate Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144022/10.

(130176046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Ceva Freight Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1360 Luxembourg, Cargo Center East.

R.C.S. Luxembourg B 159.954.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 septembre 2013

En date du 26 septembre 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Laurens Remco VAN DER PIIL de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Michael KIDD, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Royaume-Uni, résidant à l'adresse suivante: 28, Rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duché du Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Michael VÖLLNAGEL
- Monsieur Michael KIDD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Ceva Freight Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013144018/21.

(130175958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

PEF CEI Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.947.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 septembre 2013 que:

- 1. M. Rüdiger Schwarz, ayant son adresse professionnelle au 16, boulevard Royal, 2449 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été révoqué de son poste de gérant de la Société, avec effet immédiat;
- 2. M. Mohamed Isarti, né le 28 mai 1978 à Beni Said (Maroc), ayant son adresse professionnelle à 15, Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée; et
- 3. M. Benjamin Hartmeier, né le 20 avril 1978 à Sulingen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 15, Boulevard Joseph II, 1840 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), a été nommé comme gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 30 septembre 2013 par les gérants suivants:

- M. Mohamed Isarti, gérant;
- M. Benjamin Hartmeier, gérant;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Référence de publication: 2013141454/22.

(130172584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck